

*Initiatives parlementaires*

s'immiscer dans la vie privée des Canadiens. Il y a donc des règles spéciales pour le gouvernement du Canada et que je sache—corrigez-moi si je me trompe—les responsables du Centre de la sécurité des télécommunications devraient venir expliquer au Parlement ce qu'ils font. Leurs actions ne tombent pas sous le coup du Code criminel ni même du nouveau projet de loi C-109 qu'a proposé le gouvernement.

À mon avis, ce dont nous avons besoin, c'est d'un projet de loi de la nature de celui que j'ai proposé. Le gouvernement ne va tout simplement pas assez loin dans ses propositions.

Comme je l'ai dit plus tôt, il y a ici un manque d'uniformité, un manque de logique. L'une des raisons pour lesquelles le gouvernement dit ne pas vouloir interdire l'interception des communications échangées sur des téléphones cellulaires, c'est qu'il sait que trop de gens peuvent le faire. Trop de gens peuvent écouter les conversations privées. Je vous lis un éditorial du *Montreal Gazette*: «Il ne servirait à rien de tenter d'interdire les détecteurs à balayage, parce qu'il y en a trop.»

Si le gouvernement refuse d'interdire les détecteurs à balayage sous prétexte que les gens qui écoutent les conversations privées sont trop nombreux, pourquoi alors se soucier d'interdire les vols ou la marijuana? Je suis sûr qu'il y a, dans ce pays, beaucoup plus de gens qui commettent des vols que de gens qui interceptent des conversations téléphoniques. Je ne suis pas en mesure de vous le prouver, mais j'en suis certain. Je ne connais personne qui se soit installé une table d'écoute. Par contre, je connais des gens qui ont commis des vols, et il y a, je crois, dans cette Chambre des gens qui ont admis avoir déjà fumé de la marijuana.

Le fait qu'il y ait beaucoup de gens qui puissent intercepter les conversations téléphoniques n'est pas une raison valable, en soi, pour ne pas interdire l'utilisation de balayeurs pour intercepter des communications téléphoniques. C'est la vie privée des Canadiens qui est en jeu. Ou bien vous avez droit à votre vie privée et il y a des lois pour la protéger ou bien vous n'avez pas de vie privée. Pour le moment, le gouvernement admet que les utilisateurs de téléphones cellulaires n'en ont pas, qu'ils ne sont pas protégés contre les indiscretions des simples citoyens ou contre la surveillance des spécialistes de l'écoute électronique ou de tout autre établissement désireux d'écouter les conversations radiotéléphoniques.

Le gouvernement a dit qu'un jour—on dirait une réclame pour un fabricant de matériel électronique bien connu que je ne nommerai pas ici—mais un jour, et ce n'est

pas demain, toutes ou presque toutes nos conversations téléphoniques seront chiffrées. Ce ne sera plus une option comme aujourd'hui, ce sera la seule façon de procéder. Mais c'est se faire des illusions que de croire que puisqu'elles seront toutes chiffrées elles seront protégées, car tout comme la technologie du chiffrement a progressé, la technologie de l'écoute électronique fera également des progrès.

Comme l'a fait remarquer le secrétaire parlementaire du ministre de la Justice durant le débat sur le projet de loi C-109, nous essayons constamment de rattraper les progrès réalisés dans ce domaine de la technologie. Je ne m'inquiète pas vraiment de l'évolution de la technologie. Je voudrais faire valoir à la Chambre qu'en l'occurrence ce n'est pas la technologie qui me préoccupe le plus, mais plutôt la protection de la vie privée des utilisateurs du téléphone au Canada.

Nous nous souvenons tous de l'incident Wilhelmy survenu au Québec durant les négociations constitutionnelles. Il s'agissait de l'écoute d'une conversation sur téléphone cellulaire. On a connu d'autres cas, dont un très célèbre sur la côte ouest. Même Son Altesse Royale le prince de Galles n'a pas échappé à l'interception de ses conversations sur téléphone cellulaire. Tous ces incidents nous font réaliser douloureusement à quel point notre vie privée est mal protégée.

• (1455)

Je terminerai en soulignant que les affirmations du gouvernement ne sont que partiellement vraies lorsqu'il dit avoir pris des mesures en vue de protéger la confidentialité des appels téléphoniques. Il a interdit uniquement les interceptions faites dans un but criminel ou lucratif. Il a agi seulement à l'égard des conversations téléphoniques chiffrées de ses ministres.

À mon avis, ces mesures ne vont pas assez loin. Le gouvernement aurait pu procéder simplement et clairement. Il aurait pu régler le problème en modifiant un seul article du Code criminel. Il a choisi de ne pas le faire. Nous verrons où cela nous conduira.

Le gouvernement a maintenant la possibilité de revenir sur sa décision. J'estime que ma proposition contribuera à assurer une protection accrue, sans être incompatible avec les demi-mesures proposées par le gouvernement. Le projet de loi aura simplement pour effet de renforcer le principe de la protection de la vie privée telle qu'elle est reconnue dans le Code criminel.

Nous comblerons ainsi tout à fait l'écart, dans le sens souhaité par les Canadiens. J'espère que la Chambre envisagera mon projet de loi dans cette optique.